



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2022-084

PUBLIÉ LE 30 MAI 2022

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

R28-2022-05-30-00001 - Arrêté n°094/2022 en date du 30 Mai 2022 - Fixant le régime des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe) (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime / secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime

R28-2022-05-23-00004 - Arrêté n° 22-020 portant délégation de signature dans le cadre de la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance + 1 annexe (4 pages)

Page 6

R28-2022-05-30-00002 - Arrêté n°22-019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire + 4 annexes (16 pages)

Page 11

SGAR Normandie /

R28-2022-05-24-00001 - Arrêté n° SGAR/22-058 portant composition nominative du CESER de Normandie et abrogeant l'arrêté n° SGAR/22-053 (9 pages)

Page 28

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2022-05-30-00001

Arrêté n°094/2022 en date du 30 Mai 2022 -
Fixant le régime des zones de pêche du pétoncle
en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 30 mai 2022

**Service Régulation des Activités
et des Emplois Maritimes**
*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

ARRÊTÉ n° 94 / 2022

**Fixant le régime des zones de pêche du pétoncle blanc – vanneau- (*aequipecten opercularis*)
en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices (DIS) chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM-MEMN) ;

Vu l'arrêté n°20-73 du préfet de la Seine-Maritime du 21 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté n°2021-102 VN du préfet de la Manche du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département de la Manche ;

Vu l'arrêté du préfet du Calvados du 27 avril 2022 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département du Calvados ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71/2019 du 24 mai 2019 portant réglementation de la pêche du pétoncle blanc – vanneau- (*aequipecten opercularis*) en Manche-Est (Zone CIEM VIId) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°67/2021 du 10 mai 2021 portant sectorisation pour le suivi sanitaire des zones de pêche de pétoncles blancs vanneaux (*Aequipecten opercularis*) en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-047 du 28 août 2020 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

Vu l'arrêté n°081/2022 du 28 avril 2022 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la Manche Est-mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord ;

Vu les décisions directoriales n°1669/2021 du 16 novembre 2021 et n°1680/2021 du 22 novembre 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

CONSIDÉRANT les résultats sanitaires du LDA76 et du LABEO14 du 30 mai 2022 et l'absence des deux prélèvements sanitaires nécessaires dans la zone de pêche Sercq en Manche-Ouest et dans la zone 3 en Manche-Est ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 :

À compter du 30 mai 2022 à 11h30, le statut des zones de pêche du pétoncle est défini dans le tableau ci-dessous :

| Secteur | Zones | Statut de la zone |
|--------------|----------|-------------------|
| Manche-Est | 1 | OUVERT |
| | 2 | OUVERT |
| | 3 | FERME |
| Manche-Ouest | Casquets | OUVERT |
| | Hanois | OUVERT |
| | Sercq | FERME |

Article 2 :

L'arrêté n°89/2022 du 16 mai 2022 fixant le régime des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM VIII d et VIIe) est abrogé.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,

**Le chef du service du contrôle
des activités maritimes**

Olivier Marc DION

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel
DDTM-DML 50, 14, 76
DDPP 50, 76, 14, 22, 35
DRAAF Normandie
DGAL
Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord
DR SGC Douanes (Rouen)
CRPMEM Normandie, Bretagne.
OPN
IFREMER Port-en-Bessin, Boulogne
CELTARMOR
GRANVILMER
CRIÉES
DIRM MEMN

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2022-05-23-00004

Arrêté n° 22-020 portant délégation de signature
dans le cadre de la gestion et l'utilisation des
crédits du Plan France Relance + 1 annexe



Arrêté n° *22-020* portant délégation de signature
dans le cadre de la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance

**Le directeur du secrétariat général commun départemental
de la Seine-Maritime**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat modifié ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 juillet 2021 nommant Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 23 décembre 2020 nommant M. Patrick ELDIN, directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime ;
- Vu la convention de délégation de gestion du 03 février 2021 entre le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie et le directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jean-Yves LE GALL, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Normandie, à compter du 1^{er} juin 2022, pour la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance – BOP 362, pour les opérations dont la liste est annexée au présent arrêté ;

Article 2 : Délégation est donnée à M. Alain DE MEYERE, directeur interdépartemental des routes du Nord Ouest (DIRNO), pour la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance – BOP 362, pour les opérations dont la liste est annexée au présent arrêté ;

Article 3 : Délégation est donnée à M. Olivier MORZELLE, directeur régional de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement de Normandie (DREAL), pour la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance – BOP 362, pour les opérations dont la liste est annexée au présent arrêté ;

Article 4 : Délégation est donnée à M. Christian BOUCARD, directeur interrégional des douanes de Normandie, pour la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance – BOP 362, pour les opérations dont la liste est annexée au présent arrêté ;

Article 5 : L'arrêté 22-015 du 28/03/2022 portant délégation de signature dans le cadre de la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance est abrogé.

Article 6 : Le directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, le directeur adjoint du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Normandie, le directeur interdépartemental des routes du Nord Ouest, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du Logement de la région Normandie, le directeur interrégional des douanes de Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de département de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 23/05/2022

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,

Le directeur du secrétariat général commun
départemental de la Seine-Maritime


Patrick ELDIN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe 1

LISTE DES PROJETS FINANCES

| Identifiant national | Dpt | Commune | Adresse Postale | Services occupants | Intitulé du projet | Descriptif du projet | Montant financé |
|--|-----|----------------------|--|----------------------------|--|---|-----------------|
| FR 1832 | 76 | Gourmayen-Bray | 5, Boulevard Des Capucins | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 12 200,00 € |
| FR 1833 | 76 | Maucomble | La Pointe Du Nord | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 12 200,00 € |
| FR 1834 | 81 | Alergon | 59, Rue Lazare Carnot | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 12 500,00 € |
| FR 1835 | 76 | Confréville-Officier | A 131, Lieu-Dit Les Fâburages | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 5 600,00 € |
| FR 1836 | 27 | Fauville | Vc9, Lieu-Dit La Rougemare | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 17 450,00 € |
| FR 1837 | 76 | Darnétal | 6, Rue De Verdun | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 3 600,00 € |
| FR 1838 | 76 | Isneauville | 420, Route De Neuchâtel | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 12 350,00 € |
| FR 1839 | 14 | Bayeux | Hameau De Dimigny | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 19 500,00 € |
| FR 1840 | 14 | Mondéville | 3, Rue Nicéphore Niépce | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 6 850,00 € |
| FR 1841 | 50 | Flury | La Maison Neuve (échangeur 37) | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 2 150,00 € |
| FR 1842 | 50 | Polléy | Les Courts Champs | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 3 200,00 € |
| FR 1843 | 50 | Saint-Lô | 88, Rue Charés De Fraycinot Zone Neptune 2 | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 27 800,00 € |
| FR 1844 | 14 | Maisoncelles-Pévey | Les Hauts Vents | DIR Nord-Ouest | Modernisation des systèmes d'éclairage en Led | Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodure de sodium | 17 600,00 € |
| FR 1808 | 78 | Rouen | Rue Dufay | DREAL Normandie | Remplacement de la chaudière des bâtiments A et B | dépense et enlèvement de la chaudière existante + fourniture et installation d'une nouvelle chaudière à condensation haute performance énergétique + recherche de solutions complémentaires de chauffage renouvelable pour les eaux chaudes sanitaires et l'alimentation électrique notamment | 61 750,00 € |
| FR 1846 | 76 | Le Grand-Quevilly | 14 Avenue Léon Blum 76120 Le Grand Quevilly | DREIF Seine-Maritime | Travaux de rénovation énergétique | Refaction et isolation toit terrasse et installation d'une chaudière à condensation | 137 500,00 € |
| FR 1847 | 76 | Bolbec | 412 Avenue Du Maréchal Joffre 76120 Bolbec | DREIF Seine-Maritime | Travaux de rénovation énergétique | Remplacement des menuiseries | 60 000,00 € |
| FR 1848 | 76 | Dieppe | 6 boulevard Clémenceau Et 4 boulevard Maréchal Joffre 76200 Dieppe | DREIF Seine-Maritime | Réhabilitation des bâtiments | Refaction et isolation toits terrasse, remplacement des menuiseries et installation d'une chaudière à condensation + identification du site | 800 900,00 € |
| FR 1858 | 76 | Bois-Guilbaume | 271 Rue Sainte Vénise 76108 Bois Guillaume | Résidence Préfet de Région | Changement des fenêtres résidence de M.le Préfet | L'ensemble des 71 fenêtres de la résidence de M.le Préfet qui sont aujourd'hui en simple vitrage | 490 286,00 € |
| FR 1857 | 76 | Bois-Guilbaume | 271 Rue Sainte Vénise 76108 Bois Guillaume | Résidence Préfet de Région | Changement des chaudières au fioul par 2 chaudières au gaz avec évacuation cîme de fioul | Opération pré-fâchée | 60 000,00 € |
| FR 1862 | 76 | Le Havre | 195 Chaussée Du 24ème Territorial Douanes | Douanes | Remplacement des menuiseries extérieures | remplacement de 186 châssis | 200 000,00 € |
| TOTAL SUR CENTRE DE COUTS DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME | | | | | | | 2 200 000,00 € |

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 2022-05-23-00004 - Arrêté N° 22-020

Le directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime

Patrick ELDIN

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2022-05-30-00002

Arrêté n°22-019 portant délégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire + 4
annexes



Arrêté n° 22-019

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 relatif aux contrats de la commande publique ;
- Vu le décret n°2019-259 du 29 mars 2019 relatif au code de la commande publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 juillet 2021 nommant Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 23 décembre 2020 nommant M. Patrick ELDIN, directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime ;
- Vu la convention portant délégation de gestion conclue entre la préfecture de la Seine-Maritime et la préfecture de l'Eure le 10 septembre 2012 ;
- Vu la convention portant délégation de gestion conclue le 23 décembre 2016 entre le centre de service partagé Chorus de la préfecture de la Seine-Maritime et la préfecture de la Manche ;
- Vu les conventions portant délégation de gestion conclues le 3 juillet 2017 entre le centre de service partagé Chorus de la préfecture de la Seine-Maritime et les préfectures de l'Orne et du Calvados ;
- Vu la convention portant délégation de gestion conclue le 14 mars 2018 entre le secrétaire général pour les affaires régionales et le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu le contrat de service en date du 27 décembre 2016 relatif à la chaîne budgétaire et comptable DRFIP/Préfectures ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet du département de la Seine-Maritime.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Patrick ELDIN, directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime (SGCD), en vue d'exercer les attributions dévolues au préfet du département de la Seine-Maritime dans le cadre de ses fonctions d'ordonnateur secondaire (dépenses, recettes et recettes pour comptes de tiers), y compris les dépenses et les recettes se rapportant au fonctionnement, ou à l'équipement des parties communes de la cité administrative, sur le compte de commerce n° 907 – Opérations commerciales des domaines » et les opérations liées aux contrôles réglementaires et à la maintenance préventive et corrective de ces mêmes parties communes sur le BOP 723 – « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

Sont exclues de cette délégation les dépenses d'un montant supérieur à 20 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Mme Florence MONROUX, directrice adjointe, à l'effet de signer les décisions relevant de la présente délégation.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Aude MARTIN attachée principale, cheffe du service Achat-Budget-Chorus du SGCD, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes, y compris des recettes pour comptes de tiers, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet du département de la Seine-Maritime et ceux dont la gestion est assurée par conventions susmentionnées par le centre de services partagés Chorus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude MARTIN, délégation est également donnée à :

- Mme Séverine BIARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable de la plate-forme Chorus aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Carole BUISINE, secrétaire administrative, cheffe de l'unité investissement, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Barbara LECOQ, secrétaire administrative, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Karine MARIETTE, secrétaire administrative, cheffe de l'unité fonctionnement, aux fins d'engager et de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et valideur adjoint des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Noémie LE BRETON, secrétaire administrative, (valideur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses dans la limite de 10 000 €.
- Mme Anne CAILLOT, adjointe administrative, (valideur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses dans la limite de 10 000 €.

Article 4 : Délégation de signature est également donnée à Mme Aude MARTIN, attachée principale, cheffe du service Achat-Budget-Chorus du SGCD, pour procéder au visa en qualité d'ordonnateur secondaire des opérations assurées par le régisseur d'avances et de recettes.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Mme Milebe GONDO, attachée d'administration, cheffe du bureau Achat-Budget du SGCD, pour la fonction

d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de département, afin d'assurer :

- sous chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur les programmes concernés (notamment 723, 354, 207...).
- sous chorus, les rétablissements de crédits sur les programmes concernés.
- Sous Chorus formulaire, les ordres de payer des relevés de carte achat.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Milebe GONDO, délégation est également donnée à :

- M. Marc DAUVILLIERS, secrétaire administratif de classe supérieure, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour les crédits mis à disposition du préfet de département dans CHORUS.
- Mme Marie-Hélène FRIGOT, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour les crédits mis à disposition du préfet de département dans CHORUS.
- Mme Laurence RENOUF, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, dans les mêmes conditions, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de département, pour les crédits mis à disposition du préfet de département dans CHORUS.

Article 6: Délégation est donnée aux directeurs de Préfecture ou à leurs collaborateurs ci-dessous mentionnés pour engager les dépenses dans la limite du seuil des marchés publics et effectuer en tant que de besoin les ordres à payer à l'attention du service facturier pour les crédits relatifs aux budgets opérationnels de programme relevant de leurs domaines de compétences, hors BOP 354 « administration territoriale » à :

- M. Bernard COUSIN, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Baptiste BOUET, chef du bureau des affaires juridiques.
- M. Lionel GUERET-LAFERTE, directeur du SIRACED PC, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MABIRE, attaché principal.
- M. Marc RENAUD, directeur de la citoyenneté et de la légalité, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Brigitte TRANCHARD, attachée hors classe.

Délégation est également donnée à M. Marc RENAUD ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Brigitte TRANCHARD, afin de liquider, engager, notifier les crédits du FCTVA déclarés selon la procédure automatisée, dans l'outil ALICE.

Délégation est également donnée à M. Frederick GRIMONPREZ, attaché, chef du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire de la préfecture, afin de liquider, engager, notifier les crédits du FCTVA déclarés selon la procédure automatisée, dans l'outil ALICE.

- M. Jean-François COURTOIS, directeur des migrations et de l'intégration, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Alexandra VLAD-POPA, adjointe au directeur.

Article 7 : Délégation est également donnée, dans les limites de leur domaine de compétences pour effectuer l'ordre de payer à l'attention du service facturier à :

- M. Reunan LE MAGADOU, attaché principal, chef du service des ressources humaines du SGCD pour les dépenses du BOP 354 relatives aux frais médicaux liés aux accidents de services (T2 HPSOP) ainsi qu'aux visites d'embauches et de titularisations (T3) ainsi que pour toutes les dépenses d'action sociale (BOP 215, 216, 217 et 354).
- Mme Nadia ARIF, attachée, cheffe du bureau des actions médico-sociales du SGCD, pour les dépenses d'action sociale et les frais médicaux imputés sur les BOP 215, 216, 217 et 354 ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme Karine BARAY, secrétaire administrative.
- Mme Charlotte FONTAINE, attachée, cheffe du Bureau pilotage des effectifs et développement des Compétences du SGCD, pour les dépenses relatives aux frais de déplacement des agents lors des sessions de formation et aux activités accessoires des formateurs, pour les dépenses du BOP 354 relatives aux visites d'embauches et de titularisations (T3), aux gratifications des stagiaires et services civiques. En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation sera confiée à Florent LEGRAND, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe de bureau ou à M. Reunan LE MAGADOU, attaché principal.
- Mme Céline GARNIER, secrétaire administrative de classe normale, responsable de l'unité concours et recrutement, pour les dépenses relatives aux gratifications des stagiaires et services civiques.
- Mme Christelle DECONIHOUT, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable de l'unité formation pour les dépenses relatives aux frais de déplacement des agents et aux activités accessoires des formateurs. En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation est confiée Mme Marie MARCHAND, secrétaire administrative de classe normale.

- Mme Isabelle GUICHET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable de l'unité Achats du SGCD, pour les dépenses émergeant sur le BOP 354 dans le cadre de son rôle de correspondant départemental chorus communication, en dehors des dépenses relatives à la formation, au recrutement et à l'action sociale. En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation sera confiée à Milebe GONDO, attachée d'administration, cheffe du bureau Achat-Budget du SGCD.
- Mme Armelle STURM, attachée, cheffe du bureau des élections et de la citoyenneté de la préfecture pour les dépenses imputées sur le centre financier 0232-CPVO-DP76.
- M. Frederick GRIMONPREZ, attaché, chef du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire de la préfecture, pour les dépenses relatives aux subventions octroyées aux collectivités locales, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme Natacha PLESSIS, secrétaire administrative.

Article 8 : Délégation de signature est donnée à l'ensemble des gestionnaires de la plateforme Chorus dont la liste figure en annexe 1 aux fins de certifier le service fait dans l'outil Chorus.

Article 9 : Délégation de signature est également donnée aux porteurs de carte achat dont les noms figurent en annexe 2 pour régler les dépenses par carte dans la limite des plafonds attribués.

Article 10 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant en annexe 3 pour procéder aux opérations d'ordonnancement dans l'outil Chorus DT.

Article 11 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant en annexe 4 pour procéder aux saisies et ordres de payer dans l'outil Chorus Formulaire.

Article 12 : Sont exclus de la présente délégation :

- tout acte relevant de la procédure de passation des marchés publics
- les arrêtés portant attribution de subvention
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre

- les conventions avec les collectivités territoriales ou celles conclues avec d'autres partenaires de l'État
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation)

Article 13 : L'arrêté préfectoral n° 22-016 du 08 avril 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 14 : Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par le Service Achat-Budget-Chorus devront être signés dans les conditions suivantes :

POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION,
LE DIRECTEUR DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

Article 15 : La secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime et le directeur du secrétariat général commun départemental sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 30/05/2022

Le préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe 1

LISTE DES PERSONNES DE LA PLATEFORME CHORUS HABILITEES A CERTIFIER LE SERVICE FAIT DANS L'OUTIL

- Mme Aude MARTIN, Valideur d'engagements juridiques et de demandes de paiement, valideur de recettes
- Mme Séverine BIARD, Valideur adjoint d'engagements juridiques et demandes de paiement , valideur de recettes
- Mme Karine MARIETTE, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Carole BUISINE, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Barbara LECOQ, Valideur adjoint d'engagements juridiques et de demandes de paiement et valideur de recettes
- Mme Noémie LE BRETON, valideur adjoint d'engagements juridiques
- Mme Anne CAILLOT, valideur adjoint d'engagements juridiques
- Mme Marie-France FAUVEL, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Angela GOMES DE CARVALHO, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Doris PLANCHE, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Sarah LECONTE, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Kathy LEPETIT, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Jocelyne LEFEBVRE, gestionnaire chargée des prestations comptables
- Mme Marie-Claude MACON, gestionnaire chargée des prestations comptables

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 22-019

Le préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

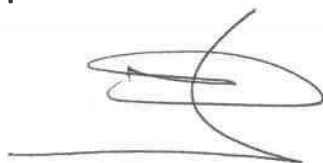
Annexe 2

**LISTE DES PORTEURS DE CARTES ACHAT HABILITES A EFFECTUER DES ACHATS
DE NIVEAU 1 OU DE NIVEAU 3**

| Nom et prénom du porteur | | fonction | Plafond périodique global | Montant TTC max par transaction CB | Achats CB autorisés | Achats PURCH autorisés |
|--------------------------|----------|-------------------------------------|---------------------------------|--|------------------------|------------------------------|
| ALOISIO VANESSA | LE HAVRE | agent polyvalent | 11000 | 1200 | oui | non |
| BAILLIEUL FREDERIC | DIEPPE | Chef moyen Dieppe | 10000 | 2000 | oui | oui |
| CHANTOME-NIGAY LUC | ROUEN | Chef du bureau logistique Rouen | 32000 | 2000 | oui | non |
| DE BADEREAU VERONIQUE | ROUEN | Directrice DDETS | 11000 | 2000 | oui | non |
| DELESTRE Olivier | ROUEN | Agent technique | 32000 | 2000 | oui | non |
| DEMESY CEDRIC | ROUEN | 76- agent technique | 32000 | 2000 | oui | non |
| DENOYERS KARL | LEHAVRE | agent technique LE HAVRE | 11000 | 2000 | oui | non |
| DEZOIDE NICOLE | DIEPPE | Personnel de résidence Dieppe | 4900 | 2000 | oui | non |
| GOUTEUX JEAN-LUC | DIEPPE | technicien SPD | 4500 | 2000 | oui | non |
| GUERET-LAFERTE LIONEL | ROUEN | DIRECTEUR SIRACED | 1000 | 1000 | oui | non |
| GUICHET ISABELLE | ROUEN | RESPONSABLE DES ACHATS ROUEN | 175000 | 2000 | oui | oui |
| HIMBER NOEMIE | LE HAVRE | chef bureau des moyens Rouen | 11000 | 2000 | oui | non |
| JOSSE CHRISTELLE | ROUEN | réfèrent SGC – DDPP76 | 4500 | 2000 | oui | non |
| LESUR HENRI | DIEPPE | agent polyvalent SPD | 4500 | 2000 | oui | non |
| MABIRE LAURENT | ROUEN | DIRECTEUR Adjoint SIRACED ROUEN | 1000 | 1000 | oui | non |
| MERCEREAU THIERRY | ROUEN | PERSONNEL DE RESIDENCE PREFET ROUEN | 35000 | 2000 | oui | non |

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 22-019

Le préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

**LISTE DES PERSONNES HABILITEES A PROCEDER
AUX OPERATIONS D'ORDONNANCEMENT SOUS CHORUS DT**

**VALIDATION DES BONS DE TRANSPORTS, COMMANDE PRESTATAIRES ET ÉTATS DE
FRAIS DES AGENTS**

Bureau achat – budget :

GONDO Milebe
GUICHET Isabelle
MORVILLE Peggy
MOUSSON Jean-Pierre
PACAUD Gwendoline
PALIN Josée
POREZ Nelly

VALIDATION DES RELEVES DE PRESTATIONS

Plateforme Chorus :

BUISINE Carole
BIARD Séverine
LECOQ Barbara
MARIETTE Karine
MARTIN Aude

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 22-019

Le préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

**LISTE DES PERSONNES HABILITÉES A PROCÉDER
AUX SAISIES et ORDRES DE PAYER DANS CHORUS FORMULAIRE**

Service Achat – Budget - Chorus

FRIGOT Marie-Hélène
GONDO Milebe
GUICHET Isabelle
LEBARQUE Corinne
MORVILLE Peggy
MOUSSON Jean-Pierre
PACAUD Gwendoline
PALIN Josée
PINTO Helena
POREZ Nelly
SENECAL Nicole

Service Moyens Généraux

BAUDOUIN Sandrine
PIOTRE Cécile
VALLEE Pascale

Service Ressources Humaines

ARIF Nadia
BARAY Karine
BEAUDOUIN Anne-Sophie
DELOCHE Johanna
FAUVEL Gaëlle
JANDACKA Chantal
POULAIN Marie
GOUJON Sylvie

COUTEAU Matthieu
DECONIHOUT Christelle
LETELLIER Noémie
DUMONTIER Véronique
FONTAINE Charlotte
GARNIER Céline
HIRON Aurélie
LEROUX Ingrid
MARCHAND Marie

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 22.019.

Le préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

SGAR Normandie

R28-2022-05-24-00001

Arrêté n° SGAR/22-058 portant composition
nominative du CESER de Normandie et
abrogeant l'arrêté n° SGAR/22-053



Pôle politiques publiques

Rouen, le 24 mai 2022

Affaire suivie par : Pauline BLUMEREL
Tél : 02 32 76 54 76
Courriel : pauline.blumerel@normandie.gouv.fr

**Arrêté n° SGAR/22-058
portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental
Régional de Normandie et abrogeant l'arrêté n°SGAR/22-053**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4134-1 à L.4134-7-2 et les articles R.4134-1 et R.4134-4 ;
- Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime M. Pierre-André DURAND ;
- Vu le décret n°2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux ;
- Vu le décret n°2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX
Standard :02 32 76 51 78 – Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

- Vu le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu l'arrêté de la préfète de la région Normandie n° SGAR/17-101 du 25 octobre 2017 fixant la liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu l'arrêté du préfet de la région Normandie n° SGAR/22-053 du 28 avril 2022 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu la proposition du Bureau du CESER du 28 avril 2022 de déclarer démissionnaire d'office M. Loïc DUPONT, représentant la Mutualité Française de Normandie ;
- Vu le courrier de démission de M. Sylvain GUÉRIN et le courrier du 17 mai 2022 désignant M. Mohamed HAMROUNI pour représenter la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en Normandie ;
- Vu le courrier de démission de Mme Céline DESANAUX et le courrier du 20 mai 2022 désignant M. Sébastien COURTIN pour représenter la Confédération générale du travail (CGT) en Normandie ;
- Vu le courrier de démission de Mme Séverine GRANIT et le courrier du 20 mai 2022 désignant Mme Emmanuelle THUAL pour représenter la Confédération générale du travail (CGT) en Normandie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition nominative du CESER de Normandie est définie ainsi qu'il suit, jusqu'au 31 décembre 2023 :

| Nb sièges | Mode de désignation |
|-----------|--|
| 42 | COLLÈGE I – Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées |
| | <p>Au titre des chambres consulaires :</p> <p>– 3 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Thomas BOUVET • M. Xavier PREVOST • Mme Christine MULLER <p>7</p> <p>– 2 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Marie-Ange GUILBERT • M. Jean-Denis MESLIN <p>– 2 par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Pascal FERREY • Mme Anne-Marie DENIS |

| | |
|----|--|
| 15 | <p>Au titre des organisations patronales interprofessionnelles et professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 par le Mouvement des Entreprises de France de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Dominique GARÇONNET. • Mme Sarah BALLUET • M. Dominique FREBOURG - 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Daniel CORNET - 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Christian COEFFE - 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et France Chimie Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Didier LUTSEN - 1 par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Baptiste GAMARD - 3 par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Olivier FLEUTRY • M. Philippe SCELIN • Mme Caroline VOLLE - 1 par accord entre la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie et le club Entrepreneuriat au Féminin : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Josiane RENET - 4 par l'Union des Entreprises de Proximité de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Daniel LECHAPELAIN • M. Guillaume DARTOIS • Mme Marie-Hélène LALANDE • Mme Roseline LEMARCHAND |
| 7 | <p>Au titre du secteur agricole et agro-alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 par la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Yves HEURTIN • Mme Sylviane LEFEZ - 1 par les Jeunes Agriculteurs de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Axel GOSSET - 1 par accord entre la Confédération Paysanne de Normandie et la Coordination Rurale de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Michel LEGRAND |

| | |
|---|--|
| | <p>– 2 par accord entre la Coop de France Normandie et l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Bertrand DECLOMESNIL • M. Hervé FLEURY <p>– 1 par « Filières non alimentaires » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Régis CHOPIN |
| 3 | <p>Au titre du secteur de la mer :</p> <p>– 1 par le Comité régional des pêches et élevages marins de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Dimitri ROGOFF <p>– 1 par le Comité régional de la conchyliculture de Normandie-Mer du Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Loïc MAINE <p>– 1 par HAROPA PORT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Véronique HAUCHECORNE |
| 6 | <p>Au titre des secteurs industriels :</p> <p>– 1 par Normandie AeroEspace :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Fabienne FOLLIOU <p>– 1 par accord entre l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Normandie et le pôle de compétitivité MOV'EO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Dominique WAGRET <p>– 1 par Normandie Énergies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Marc GRANIER <p>– 1 par le pôle de compétitivité Cosmetic Valley :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Daniel DE ROSA <p>– 1 par le pôle de compétitivité Hippolia :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Laurence MEUNIER <p>– 1 par le pôle de compétitivité Transactions Électroniques Sécurisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jacques BELIN |
| 4 | <p>Au titre du secteur des services :</p> <p>– 1 par la Fédération Bancaire Française, Comité des banques de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Catherine LILLINI <p>– 1 par accord entre Logistique Seine-Normandie et le pôle de compétitivité Novalog :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Florence GUENTCHEFF <p>– 1 par accord entre l'Union Portuaire Rouennaise et l'Union Maritime et Portuaire du Havre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Christian BOULOCHER <p>– 1 par Normandy French Tech :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe ENXERIAN |

| 42 | COLLÈGE II – Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le secteur privé et dans les trois fonctions publiques |
|----|--|
| 12 | par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Paul CHOULANT • M. Mohamed HAMROUNI • Mme Nicole GOOSSENS • Mme Sandrine LEMENAGER • M. Philippe LEGRAIN • M. Romuald FONTAINE • Mme Cécile MAIRE • Mme Sandrine LELANDAIS • M. Jean-Luc MICHEL • Mme Marie LEVARAY • Mme Christine LEROY • M. Dominique TREFFLE |
| 2 | par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean DUFROY • Mme Florence LE LEPVRIER |
| 2 | par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Arnaud FOSSARD • Mme Valérie RUBA COUTHIER |
| 13 | par la Confédération générale du travail (CGT) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Jocelyne AMBROISE • M. José DOLIGET • Mme Emmanuelle THUAL • M. Alain DEVAUX • M. Guillaume GRAVIER • Mme Virginie POIRIER MOREL • Mme Bénédicte PINOT • M. Emmanuel MAILLARD • M. Mathias DUBOURGUAIS • Mme Nadège PLAINEAU • M. Sébastien COURTIN • Mme Valérie VARENNE • M. Hugues SANSON |
| 7 | par la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (FO) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Chantal TANTER • Mme Maud LASNON • M. Thierry DELANDRE • Mme Liza-France PAROISSE • M. Jean-Yann PERROTTE • M. Pierrick SALVI • M. Gérard THERIN |
| 1 | par la Fédération Autonome de la Fonction Publique (FA-FP) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Coralie LAFRECHOUX |
| 1 | par la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Jérôme ADELL |

| | |
|---|--|
| 2 | par SUD Solidaires en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Ludovic PIQUOT • Mme Anne PINEL |
| 2 | par l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Christophe LEROY • Mme Elisabeth BELLOMO |

| | |
|-----------|---|
| 42 | COLLÈGE III – Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région ou agissent dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable |
| | <p>Au titre du secteur de la santé, protection sociale, action sociale, formation et insertion :</p> <p>– 1 par accord entre la Fédération des unions régionales des professionnels de santé en Normandie et l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Claude SOUBRANE <p>– 1 par la Fédération Hospitalière de France de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL <p>5 – 1 par accord entre l'Union Régionale des Organismes de Formation en Normandie et la Fédération de Formation Professionnelle de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Hélène RUBRECHT-LOISEL <p>– 1 par l'Association les Unions Régionales Inter-fédérales des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Nathalie SARGE <p>– 1 par accord entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité de Normandie et le Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe TESSIER |
| 9 | <p>Au titre du secteur de la famille et des solidarités intergénérationnelles :</p> <p>– 2 par accord entre la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Normandie ; entre la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie (Caen) et la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie (Rouen) ; entre l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Normandie (Caen) et l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Normandie (Rouen):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Nicole PAUL • M. Paul VITART <p>– 1 représentant de moins de 30 ans (article L4134-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) par Familles Rurales Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Charlotte ALLEAUME <p>– 1 par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Luc LÉGER |

| | |
|---|---|
| | <p>- 1 par la Ligue de l'Enseignement de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Martine LOUVEAU <p>- 1 par le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Aline PICHEREAU-QUENTIN <p>- 1 par l'Union Régionale des Associations Familiales de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Rémy GUILLEUX <p>- 1 par accord entre les Centres d'Information des Droits des Femmes et de la Famille du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Marie-Christine VANHEMS <p>- 1 par accord entre le Comité de Coordination des Associations de Personnes en Situation de Handicap de Normandie ; entre les délégations de l'Association des Paralysés de France du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ; l'Union Nationale des Associations des Parents et Enfants Inadaptés de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Michel PONS |
| 3 | <p>Au titre du secteur de l'économie sociale et solidaire :</p> <p>- 2 par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Martine CANU • M. Pierre-Edouard MAGNAN <p>- 1 par la Mutualité Française de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>non pourvu</i> |
| 8 | <p>Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <p>- 2 représentants des universités au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Lamri ADOUI • Mme Nathalie AUBOURG <p>- 2 représentants des écoles d'ingénieur au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Abdelkrim-Mourad BOUKHALFA • Mme Delphine VACQUEZ <p>- 1 représentant des étudiants au titre de l'association étudiante majoritaire au Conseil d'administration de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie – la Fédération des Associations Générales Étudiantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Rémy LEGER <p>- 1 par Normandie Incubation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Sophie LE BRICQUIR <p>- 1 par le Club Normandie Pionnières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Claire-Hélène PÉGHAIRE-GAUDEUL <p>- 1 par accord entre les Réseaux d'Intérêts Normands :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Nicole ORANGE |

| | |
|---|--|
| 8 | <p>Au titre du secteur de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 par accord entre France Nature Environnement-Normandie, le Comité Régional d'Études pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. André BERNE • Mme Véronique LEROUX • Mme Arlette SAVARY - 2 par accord entre le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Normandie et le Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Éducation Relative à l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Sophie CHAUSSI • M. Jérôme PINEL - 1 par la Fédération régionale des chasseurs de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Dominique MONFILLIATRE - 1 par accord entre les Fédérations départementales de la pêche du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime : <ul style="list-style-type: none"> • M. Daniel HANCHARD - 1 personnalité qualifiée au titre de l'environnement (article L4134-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) : <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Pierre GIROD |
| 9 | <p>Au titre du secteur cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 par le Centre Technique Régional de la Consommation de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Pascal CATELAIN - 1 par l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Catherine KERSUAL - 1 représentant du spectacle vivant, des arts plastiques et visuels, de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la lecture : par accord entre les centres dramatiques nationaux de Normandie, les centres chorégraphiques de Normandie, les scènes nationales de Normandie, les scènes conventionnées de Normandie, les scènes de musiques actuelles de Normandie, le pôle national des arts du cirque, les centres d'art de Normandie, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain de Normandie, l'association professionnelle de directeurs d'établissements, la Maison de l'Image, le Pôle Image, le Centre Régional du Livre et l'Association Régionale du Livre : <ul style="list-style-type: none"> • M. Dominique BOIVIN - 1 par accord entre l'Association des Conservateurs des Collections Publiques de France – Section Fédérée des Conservateurs de Normandie, les Maisons de l'Architecture, le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques, la Demeure Historique et Vieilles Maisons Françaises : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Marie-Christiane DE LA CONTÉ - 1 par l'Union de l'Habitat Social de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Valérie MESPOULHÈS |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - 1 par l'Union Nationale de la Propriété Immobilière en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Eve DOUET - 1 par le Comité Régional Olympique et Sportif en Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Nicolas MARAIS - 1 par accord entre le Comité Régional de Tourisme de Normandie et la Fédération des Offices de Tourisme de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Olivier PETITJEAN - 1 par la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> • M. Patrick MOREL |
|--|--|

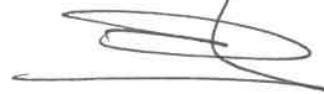
| | |
|----------|--|
| | COLLÈGE IV – Personnalités qualifiées qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement de la région |
| 4 | <ul style="list-style-type: none"> • M. Arnaud BRENNETOT • M. Antoine LAFARGE • Mme Emilie OZOUF • Mme Béatrice PICARD |

| | |
|------------|---------------------|
| 130 | TOTAL GLOBAL |
|------------|---------------------|

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} jour du mois suivant sa publication, et entraîne, à compter de sa prise d'effet, l'abrogation de l'arrêté n°SGAR/22-053.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et dont copie sera adressée aux présidents du CESER et du Conseil Régional de Normandie.

Le Préfet/



Pierre-André DURAND